Notification préalable d'un aménagement commercial

25/0015 S – SARL SIN TUNG HING ACE

Le 29 juillet 2025, l'Autorité polynésienne de la concurrence a reçu notification, conformément à l'article LP. 320-2 du code de la concurrence, d'un projet d'extension d'un aménagement commercial.

1° Nom de l'exploitant ou du futur exploitant :

SARL SIN TUNG HING ACE

2° Nature de l'opération

Extension du commerce de détail sous enseigne « Ace Taravao » de 877,89 m².

3° Localisation de l'aménagement commercial concerné

PK 52,5 côté mer dans la commune de Taravao-Afaahiti (Taiarapu est), Tahiti.

4° Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

L'Autorité polynésienne de la concurrence invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet d'extension d'aménagement commercial.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard le **jeudi 7 août 2025**. Elles peuvent être envoyées :

- par courrier électronique : procedure@autorite-concurrence.pf
- par courrier postal : Autorité polynésienne de la concurrence
Bureau de la procédure
BP 27
98713 Papeete
- par porteur : Autorité polynésienne de la concurrence
Bureau de la procédure
Bâtiment Taina – PK 9 côté montagne
Punaauia

Par Fax : 40.50.49.12

5° Résumé non confidentiel de l'opération fourni par les parties

Extension d'une grande surface de bricolage d'une superficie actuelle de 1 347,86 m² (professionnels et particuliers), exploitée sous l'enseigne « Ace Taravao ».
Cette extension a pour objectif d'améliorer les secteurs existants (bricolage et matériaux de constructions) et de proposer de nouveaux produits et services, notamment à destination des professionnels.

Surface de l'extension : 877,89 mètres carrés.

Les personnes adressant des observations à l'Autorité doivent obligatoirement préciser si elles contiennent des informations constituant des secrets d'affaires.